Adjuvant Turbocharge® D

Un adjuvant à ajouter dans la cuve du pulvérisateur pour l'emploi avec l'herbicide Achieve ® 40DG, l'herbicide liquide Achieve ® et l'herbicide Achieve ® 80DG

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE:	Huile minérale	50,0%
	Mélange tensioactif	39,5%

NO. D'HOMOLOGATION 28554 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET: 4 L, 8 L, 115 L, vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues, des ampoules électriques allumées et des autres sources de chaleur. Faire en sorte que l'eau ne puisse s'introduire dans ce contenant ni se mélanger au produit. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Porter des gants imperméables aux produits chimiques pendant la manipulation du produit.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Ce produit contient des matériaux qui peuvent causer une pneumonie grave lorsqu'ils sont aspirés. Si l'ingestion s'est produite moins de 2 heures plus tôt, procéder prudemment au lavage de l'estomac. Administrer un traitement symptomatique. En cas d'irritation de la peau et des yeux, administrer un traitement symptomatique. Danger : Ce produit contient un distillat de pétrole.

ENTREPOSAGE
Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et de toute source de chaleur. Garder le contenant hermétiquement fermé. Faire en sorte que l'eau ne puisse s'introduire dans ce contenant ni se mélanger au produit.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS
1. Répandre un absorbant approprié, comme de l'argile ou autre, sur le liquide.
2. Placer les balayures dans un baril ouvert.
3. Répandre une quantité abondante de détergent ménager sur la zone contaminée. À l'aide d'une brosse dure, mélanger le détergent au produit déversé et utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bouillie. Faire pénétrer cette bouillie dans les crevasses et les fentes, et laisser reposer 2 à 3 minutes.
4. Répandre un absorbant approprié, comme de l'argile ou autre, sur la bouillie. Ramasser le produit absorbé à la pelle et déposer le tout dans un baril ouvert.
5. Répéter si nécessaire.
6. Rincer la zone contaminée avec de l'eau, tout en respectant les précautions relatives à l'environnement.
7. Sceller hermétiquement le baril et éliminer le matériel contaminé selon les recommandations municipales ou provinciales. Voir la section ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à Remplissages Multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT
L'adjuvant Turbocharge D est un produit à base d'huile émulsifiable. Il est conçu spécialement pour être ajouté dans la cuve du pulvérisateur de concert avec l'herbicide Achieve 40DG, l'herbicide liquide Achieve ou l'herbicide Achieve 80DG pour les emplois dans le blé et l'orge pour la suppression des graminées en postlevée dans les cultures à feuilles larges.

MODE D'EMPLOI
L'adjuvant Turbocharge D doit toujours être utilisé avec l'herbicide Achieve 40DG, l'herbicide liquide Achieve ou l'herbicide Achieve 80DG. Utiliser comme adjuvant à raison de 0,5 % v/v (0,5 L d'adjuvant Turbocharge D pour 100 L de mélange à pulvériser). Consulter les étiquettes des herbicides Achieve 40DG, l'herbicide liquide Achieve ou Achieve 80DG pour obtenir plus d'information sur les doses d'emploi et les directives de mélange.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®Achieve et Turbocharge sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

110408

Code de l'étiquette: CN-28554-002-F
Remplace: CN-28554-001-F